



Où déclarer une niche fiscale dans sa déclaration d'impôt

Par **Marie3131**, le **03/08/2015** à **11:00**

Bonjour à tous !

Je vais bientôt investir dans l'immobilier avec un dispositif de défiscalisation (cf : [comme celui-ci](#)).

Cependant, je me demande comment je dois faire par rapport à la niche fiscale ? Où est-ce que ça se trouve sur la déclaration d'impôt ??

Merci pour vos réponses !

Par **fabrice58**, le **03/08/2015** à **22:28**

Attention, l'expression "niche fiscale" n'existe pas en droit, il s'agit de réduction ou crédit d'impôt. Dans le cas de la loi Pinel, il s'agit en plus d'une usine à gaz (expression non juridique là encore) qui pourrait finir en fiasco, comme le Robien.

La base de calcul de la réduction d'impôt se déclare dans la déclaration des revenus complémentaire 2042 C, en rubrique 7. Les cases exactes sont encore inconnues dans votre cas, il faudra voir en 2016.

Vous devrez aussi déposer la déclaration modèle 2044 pour déclarer vos loyers, charges diverses et intérêts d'emprunt.

cdt

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_9702/fichedescriptiveformulaire

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_9708/fichedescriptiveformulaire

Par **serge74**, le **03/08/2015** à **22:48**

c'est un message pour placer un lien vers un site, rien de plus.